

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 décembre 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	André Gélinas	Représentant	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Roland Simard	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Anita Larochelle	Mairesse	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Alain Halley	Directeur général.
M.	Michel Roy	Directeur général adjoint.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Pascale Gagné	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Danielle Hamel	Directrice Finances et Administration.

Était absent :

M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
----	------------	-------	---------------

162-12-2013 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 3 décembre 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Présentation : Démarche de planification territoriale.
8. Administration :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Redevance sur l'élimination des matières résiduelles – Nouvelles règles.
 - 9.2 Sentiers récréatifs des véhicules hors routes.
 - 9.3 Plateforme de compostage – Demande de modification du certificat d'autorisation.
10. Municipalités :
 - 10.1 Fermeture de points de services Desjardins.
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2014.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes 2014.
12. Sécurité Incendie :
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Nomination de représentants :
 - 15.1.1 Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.2 Comité de Sécurité Incendie.
 - 15.1.3 Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.
 - 15.1.4 Comité consultatif agricole.
 - 15.2 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Signataire.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :

17. Informations :
- 17.1 Communiqué de presse «Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités ».
 - 17.2 Représentations du préfet.
 - 17.3 Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

163-12-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 DÉCEMBRE 2013 :

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 3 décembre 2013 et Monsieur Alain Halley, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

INVITATION :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue 5 à 7 des partenaires	12 décembre Rouyn-Noranda
---	------------------------------

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

La MRC Vaudreuil-Soulanges souhaite un appui à sa résolution 13-11-27-33 par laquelle elle demande au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et ce, en lien avec le Pacte fiscal.

164-12-2013 **MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER AVEC QUÉBEC - MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant 472 M \$ en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

CONSIDÉRANT QUE les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE (PRÉSENTATION) :

Madame Manon Allard, agente de développement territorial au Centre local de développement Abitibi, présente aux maires la démarche de planification territoriale. Madame Allard précise que cette présentation sera faite à tous les directeurs généraux des municipalités.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée :

165-12-2013 **DÉMARCHE DE PLANIFICATION TERRITORIALE – COMITÉ – REPRÉSENTANT RURALITÉ :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roch maire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour représenter la MRC d'Abitibi sur le comité de la démarche de planification territoriale (volet ruralité).

ADOPTÉE

REDEVANCE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOUVELLES RÈGLES :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement de la MRC d'Abitibi, présente aux maires trois documents en lien avec les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

Les deux premiers documents font état des rôles et responsabilités tant de la MRC que des municipalités dans l'obtention des redevances sur l'élimination.

Le troisième document décrit le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et présente les critères et normes dudit programme :

1. Objectifs;
2. Budget du Programme;
3. Municipalités admissibles;
4. Exigences pour recevoir la subvention;
5. Reddition de comptes;
6. Rapport de suivi de la mise en œuvre des PGMR;
7. Dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention;
8. Modalités de versement des subventions;
9. Demande de révision;
10. Mesures de sanction;
11. Gestion du Programme et évaluation des demandes;
12. Disposition interprétative;
13. Gestionnaire désigné.

Tout au long de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront consultées et appelées à fournir des données au Service d'Aménagement de la MRC. Donc les municipalités seront appelées à s'impliquer tout au long du processus.

166-12-2013 **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :**

ATTENDU QUE lors de l'Assemblée générale des maires tenue le 13 juin 2013, les maires ont décidés d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et de mandater le Service d'Aménagement à poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail établi (résolution no 080-06-2013);

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme de compostage est prévu en 2014 selon l'échéancier déposé;

ATTENDU QUE les plans et devis initiaux ont été élaborés en vue de construire une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avait émis le 3 mai 2012 un certificat d'autorisation, numéro de référence 7550-08-01-00025-01, pour un projet de plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 5 000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi avait mandaté la firme Biogénie division Englobe Corp. (résolution no CA-115-06-2013) pour modifier les plans et devis en vue d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques et que ces documents modifiés ont été transmis à la MRC le 21 novembre dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification du certificat d'autorisation émit par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer tous les documents requis afin de déposer une demande de modification du certificat d'autorisation émis le 3 mai 2012 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour le projet de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

167-12-2013 **FERMETURE DE POINTS DE SERVICES DESJARDINS :**

ATTENDU que depuis une dizaine d'années plusieurs municipalités de la MRC d'Abitibi ont vu la fermeture des points de services de la Caisse Populaire Desjardins présents sur leur territoire;

ATTENDU le manque de transparence du Mouvement Coopératif Desjardins lors de la fermeture de points de services;

ATTENDU que dans une lettre datée du 12 novembre dernier, nous étions informés que le Conseil d'Administration de la Caisse Desjardins d'Amos a pris la décision de mettre fin aux activités des centres de services de Saint-Félix-de-Dalquier, de Saint-Mathieu-d'Harricana et de Saint-Dominique-du-Rosaire à compter du 31 décembre 2013;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi croient que le Mouvement Desjardins devrait prendre connaissance de la Politique Nationale de la Ruralité que le Gouvernement du Québec a mise en place pour favoriser le développement économique des milieux ruraux et cesser de poser des gestes qui tendent à les dévitaliser;

ATTENDU que la mission première des caisses, selon l'idéologie de son fondateur, est de favoriser la vie économique des milieux ruraux;

ATTENDU qu'il nous apparaît de plus en plus évident que le Mouvement Desjardins s'éloigne de sa vocation de donner du service à ses membres et de participer au développement des collectivités rurales;

ATTENDU qu'en voulant rationaliser à outrance, le Mouvement Desjardins met en péril la survie économique de nos communautés rurales;

ATTENDU que la nouvelle philosophie de « l'utilisateur payeur » qu'on veut instaurer va à l'encontre du mouvement coopératif et constitue une façon déguisée d'obliger les caisses plus petites à fermer;

ATTENDU que cette façon de faire enlève aux membres leur sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de :

- Demander de maintenir les points de services ouverts jusqu'à ce qu'une rencontre d'échange entre les représentants de Desjardins et l'Assemblée générale des maires de la MRC ait lieu;
- Dénoncer l'attitude du Mouvement Coopératif Desjardins qui brime les milieux ruraux de services auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- Demander à Desjardins une contribution directe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants sous la forme de subvention (aide financière).

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Monsieur Michel Roy, directeur général adjoint, fait la présentation des prévisions budgétaires 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy.

168-12-2013 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2014 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

169-12-2013

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2014 POUR LES TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2014 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.05\$/100\$
Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :	
• Occupation régulière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
• Occupation saisonnière :	
• Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
• Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
TAUX GLOBAL DE TAXATION	1.16 \$/100 \$

TNO LAC-DESPINASSY	Taux de taxes
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.60\$/100\$
TAUX GLOBAL DE TAXATION	0.60 \$/100 \$

ADOPTÉE

170-12-2013

SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer le responsable de la bibliothèque de la Ville d'Amos, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration du Salon du Livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

171-12-2013

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Roland Simard et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes sur le Comité de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi :

- Monsieur André Beauchemin Conseiller de La Corne
- Monsieur Daniel Dubuc Conseiller de Preissac
- Monsieur Stéphane Brisson Conseiller de Landrienne

ADOPTÉE

172-12-2013

CENTRE D'APPELS D'URGENCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Raymond Carignan, maire de la municipalité de St-Félix de Dalquier pour représenter la MRC d'Abitibi au Centre d'appels d'urgence Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

173-12-2013

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AMOS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Stephan Lavoie et unanimement résolu de nommer Monsieur Martin Roy, Conseiller à la Ville d'Amos sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

174-12-2013 **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – SIGNATAIRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté de Rémi Gilbert et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général, à signer une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document avec cette dernière.

ADOPTÉE

FÉLICITATION À M. CHÉRUBIN, MEMBRE DU CERCLE DES HONORAIRES DU RÉGIMENT DE MAISONNEUVE :

Les maires adressent des félicitations à Monsieur Ulrick Chérubin qui a été fait membre du Cercle des Honoraires du régiment de Maisonneuve.

ADOPTÉE

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

100^e de la Ville d'Amos :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, invite les maires à différents événements qui auront lieu les 3, 4 et 5 janvier 2014 dans le cadre du lancement des festivités du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Il fait également part aux maires que des billets pour le grand tirage du 100^e anniversaire sont encore disponibles.

INFORMATION :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Communiqué de presse « Loi sur la sécurité incendie : La cour d'appel confirme l'immunité relative des municipalités. »;
- Représentations du préfet;
- Fédération québécoise des municipalités « Assemblée des préfets ».

175-12-2013 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h50.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Alain Halley,
Directeur général.